

La Rochelle le

19 SEP. 2018

LE MAIRE

à

Mesdames et Messieurs les utilisateurs

N/référence : n°415/2018 - MFR/SS

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Les adhérents de votre association ou vous même, avez récemment fréquenté l'un des établissements sportifs suivants : plaine de jeux Colette Besson (site fronton), stade Le Parco, dans les vestiaires athlétisme du complexe sportif Armand Bouffénie, gymnase des Parcs.

Des analyses ont été effectuées les 4, 5 et 6 septembre dernier dans les douches de ces 4 sites sportifs. Les résultats, reçus le vendredi 14 septembre du fait des délais de culture, mettent en évidence la présence de bactéries de type Legionella dans l'eau sanitaire, au-delà des seuils réglementaires.

Les douches de ces 4 sites ont été fermées dès le vendredi soir 14 septembre, et un processus de désinfection a été mis en place.

La légionellose se transmet par voie respiratoire, par inhalation d'eau contaminée diffusée en aérosol (douches, ...) ; la période d'incubation est de 2 à 10 jours. Cette maladie ne se transmet pas de personne à personne. La légionellose se traduit d'abord par un état grippal avec fièvre et toux pouvant s'accompagner éventuellement d'autres signes (troubles musculaires, digestifs, ...), et se soigne par traitement antibiotique.

Devant l'existence ou l'apparition d'un des signes évoqués ci-dessus, dans les 10 jours qui suivent l'utilisation des équipements incriminés, il est conseillé de prendre contact avec son médecin et de lui présenter ce courrier.

Les membres de votre association ont pu être amenés à utiliser ces installations ; je vous invite à les informer et à leur recommander d'être attentifs à leur état de santé. Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter la Direction Santé Publique (05 46 51 51 42).

Je vous prie d'agréer Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Le Conseiller municipal délégué
à la Santé Publique et Accessibilité,


Olivier QUOD